



## Nue propriété et construction

-----  
Par small

Bonjour,

J'ai une interrogation, ma maman m'a fait donation de sa maison avec terrain en 2021. je suis la nue-propriétaire et elle l'usufruitier.

Sa maison date des années 50 et n'est plus du tout adaptée à ses besoins et à son âge. J'envisage de démolir et de reconstruire pour elle et moi sur le terrain sachant que je suis fille unique.

Puis-je le faire en tant que nue-propriétaire sachant que je prends à ma charge l'ensemble de la démolition et reconstruction et que ma mère sera bien évidemment logée avec moi dans la future maison ?

Quelles seront les conséquences de cette nouvelle construction lors de la succession ?

Merci pour votre retour.